COMPRENDRE MA FACTURE D'EAU

Lorsque l'on paie une facture d'eau, ce n'est pas l'eau prélevée dans la ressource que l'on paie mais le coût de l'ensemble des services rendus pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et sans interruption. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau et de l'assainissement ».

3 rubriques apparaissent sur votre facture :

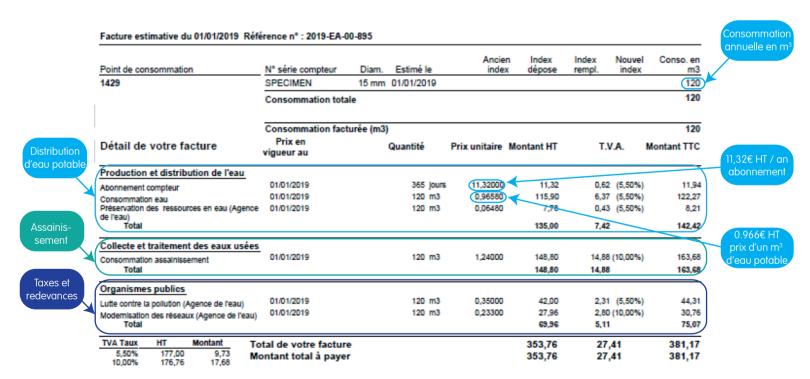
- La distribution de l'eau : elle comprend une part fixe correspondant à votre abonnement au service d'eau et une part variable correspondant à votre consommation.
- La collecte et le traitement des eaux usées, pour les frais d'assainissements des eaux usées. Le montant est calculé en fonction de votre consommation.
- Les organismes publics : elle comprend deux redevances versées à l'Agence de l'eau pour la lutte contre la pollution et la modernisation des réseaux.



PRÉSENTATION D'UNE FACTURE TYPE

La facture d'eau type est présentée pour 120 m³ d'eau consommés sur une année avec un abonnement à la Régie de l'eau de Metz Métropole.

Cette estimation représente la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes.



^{*} Cette répartition s'applique aux abonnés de la Régie de l'eau de Metz Métropole et peut varier en fonction des services de distribution d'eau potable. Les tarifs d'assainissement d'HAGANIS et les taxes et redevances versées à l'Agence de l'Eau sont communs à tous les services de gestion de l'eau sur le territoire de Metz Métropole. Les tarifs de distribution d'eau potable sont propres à chaque distributeurs.